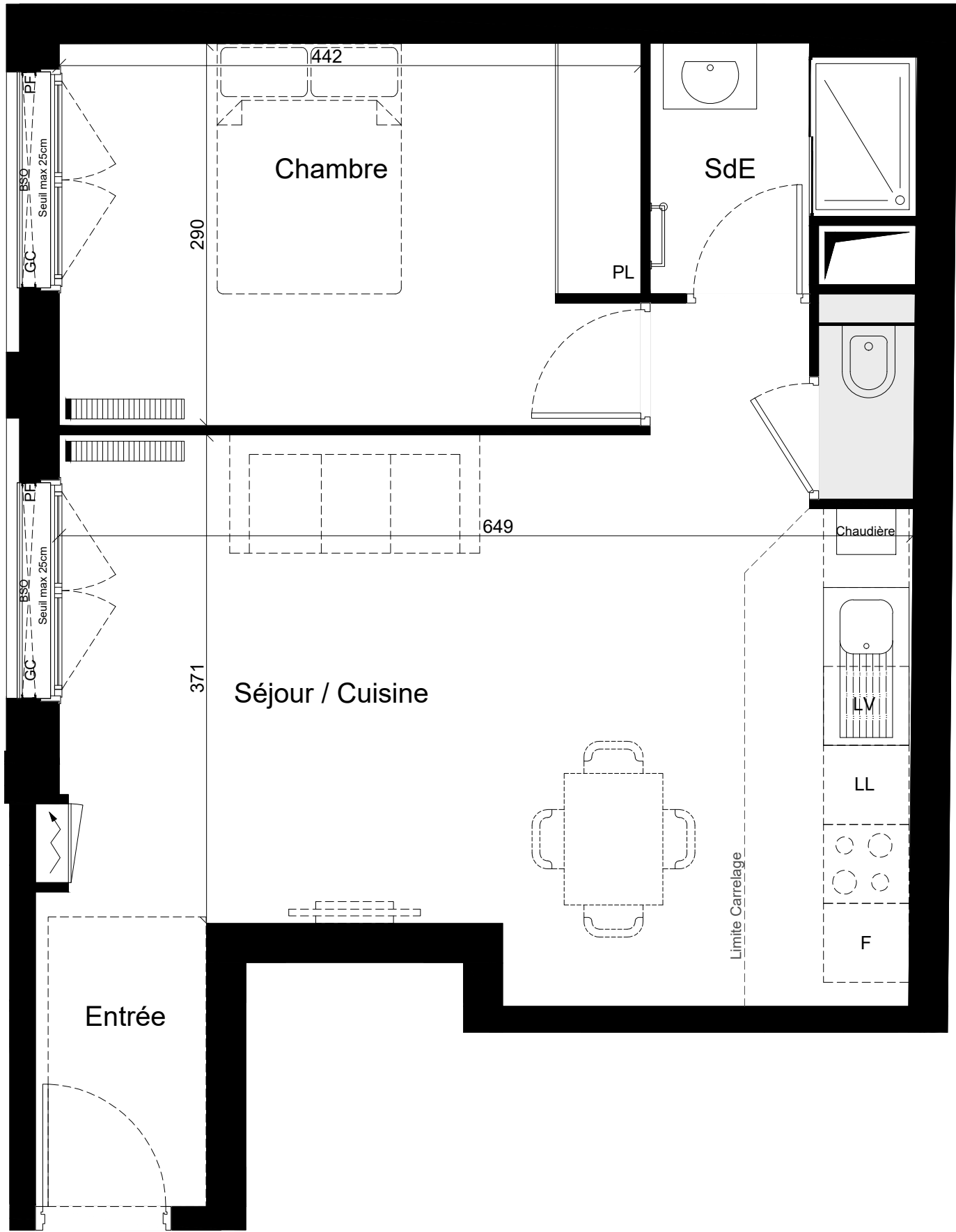
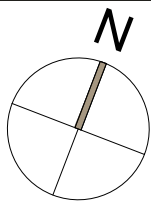


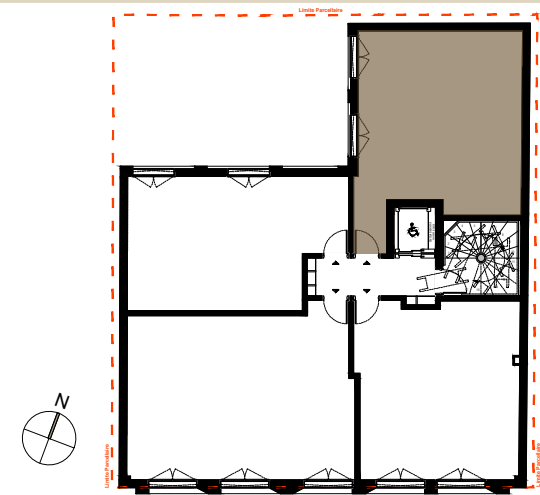


	Soffite, retombée, faux plafond		Porte-Fenêtre		Fenêtre sur allège	GC	Garde-corps		Tableau électrique	PV	Pare-vue		Sèche serviette		Radiateur		Coffre BSO
--	---------------------------------	--	---------------	--	--------------------	----	-------------	--	--------------------	----	----------	--	-----------------	--	-----------	--	------------



8bis
PARIS 13

8bis Rue Caillaux
75013 PARIS



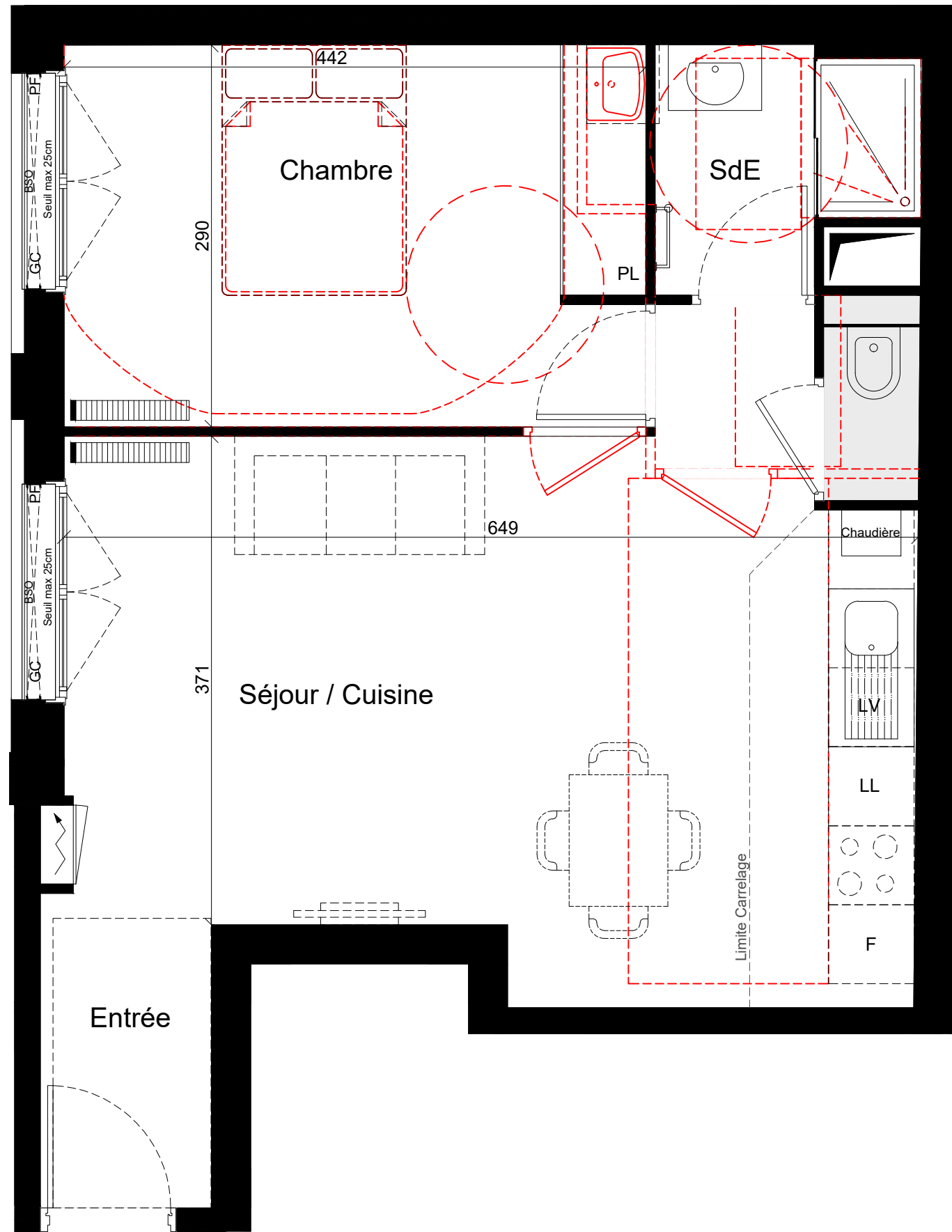
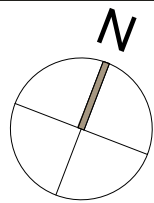
LOGEMENT N°	A204
Niveau	: R+2
Type	: 2P

SURFACES HABITABLES	
Entrée	2.79 m²
Séjour / Cuisine	26.76 m²
Chambre	12.78 m²
Salle d'Eau "SdE"	3.29 m²
W.C.	0.96 m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	46.58 m²

Nota : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.
LE MOBILIER N'EST PAS FOURNI

Indice : 04 06/02/2026

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement, les poteaux et les retombées. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, faux-plafond, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art. 4.1)



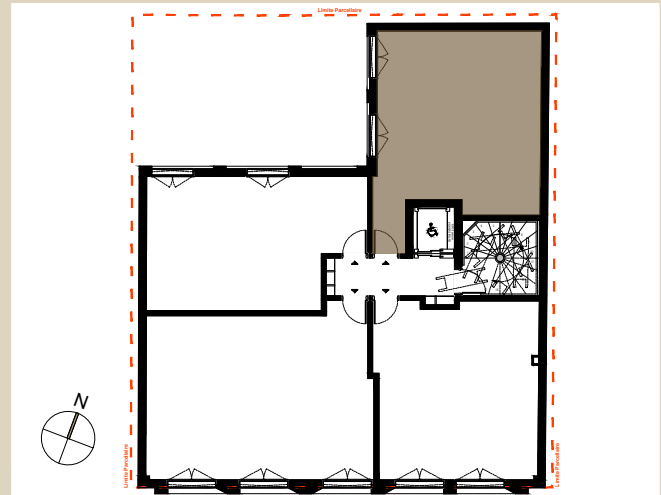
Réglementation PMR

	Soffite, retombée, faux plafond		Porte-Fenêtre		Fenêtre sur allège	GC	Garde-corps		Tableau électrique	PV	Pare-vue		Sèche serviette		Radiateur		Coffre BSO
--	---------------------------------	--	---------------	--	--------------------	----	-------------	--	--------------------	----	----------	--	-----------------	--	-----------	--	------------



8bis
PARIS 13

8bis Rue Caillaux
75013 PARIS



LOGEMENT N°	A204
Niveau	: R+2
Type	: 2P

SURFACES HABITABLES	
Entrée	2.79 m²
Séjour / Cuisine	26.76 m²
Chambre	12.78 m²
Salle d'Eau "SdE"	3.29 m²
W.C.	0.96 m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	46.58 m²

Nota : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.
LE MOBILIER N'EST PAS FOURNI

Indice : 04 06/02/2026

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement, les poteaux et les retombées. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, faux-plafond, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art. 4.1)